## ARRETE N°2020-018 COVID 19

Le Maire de MAUBEC,

- Vu la présence du virus COVID-19 sur le territoire national, avec 5 423 cas confirmés et 127 personnes décédées,
- Vu la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités jusqu'à nouvel ordre, et la mise en place d'un service de garde, région par région, pour les personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire, à compter du lundi 16 mars,
- Vu l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes depuis le 13 mars 2020.
- Vu le passage en stade 3 du plan d'actions du Gouvernement qui a pour objectif de prévenir et limiter la circulation du virus, à compter du 14 mars 2020,
- Vu la fermeture de tous les lieux recevant du public qui ne sont pas indispensables à la vie du pays, à compter du 15 mars 2020,

## **ARRETE:**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: La mairie de MAUBEC sera fermée au public à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre. En cas d'urgence, les services municipaux pourront être contacter par mail, à l'adresse suivante : mairie-maubec@wanadoo.fr.

<u>Article 2</u>: La bibliothèque communale sera également fermée au public, à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre.

<u>Article 3</u>: Toutes les salles communales seront fermées à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre. Toutes les activités, exercées en groupe, ou par des enfants ou des personnes âgées de plus de 70 ans, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

<u>Article 4</u>: Toutes les cérémonies publiques sont annulées jusqu'à nouvel ordre, notamment la cérémonie du 19 mars prochain.

<u>Article 5</u>: Le service périscolaire est fermé jusqu'à nouvel ordre, sauf pour assurer un service de garde pour les enfants dont les parents sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire, en raison de leur profession.

**<u>Article 6</u>**: La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Maubec, le 16 mars 2020 Le Maire, Annick ARNOLD